

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 20 septembre 2018

Conseiller absent excusés : P. Carriere pouvoir à B. Larooche.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

➤ Campement des Éclaireurs au bois

Barrat Les Éclaireurs de France du Lauragais souhaite camper au Bois Barrat les 29 et 30 septembre 2018 du samedi 14 h au dimanche 17 h. Une trentaine d'enfants est attendue, encadrée en permanence par cinq adultes au minimum. Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents sous condition de laisser le bois propre et de ne pas faire de feu.

➤ Prêt du stade à l'école de foot de Villenouvelle.

Pour la saison de foot 2018/2019, M. Lionel De San Juan, président de l'école de Foot de Villenouvelle, souhaiterait organiser des entraînements tous les mardis et jeudis soir. Ce prêt sur l'année engendrera des frais pour notre commune qui feront l'objet d'un calcul, une convention sera établie.

Accord de l'assemblée à la majorité des présents.
12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, P. Balty, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Crouzil, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B. Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : A. Dardard.

➤ Création d'un poste d'agent contractuel à compter du 1^{er} octobre 2018.

En raison du futur départ à la retraite de Éric Saignon, adjoint technique, il convient de prévoir son remplacement. Suite aux offres d'emploi déposées sur le site du CDG31 (Centre de gestion de la Haute-Garonne) et aux nombreuses candidatures reçues en mairie, une réunion composée de Christian Crouzil, Pascal Carriere, Benoît Larroche, Sylvain Gasc, Claude Lafon et Nathalie Fauré s'est tenue le 24 août 2018. Les candidatures ont été classées en fonction des différents critères initialement retenus et des entretiens ont eu lieu le 6 septembre 2018. La candidature de M. Guillaume Marquié, habitant de Renneville, a été retenu. Il commencera le 1er octobre 2018 pour un essai de 3 mois.

M. Frédéric Frette, habitant de la commune, a également été recruté le 10 septembre 2018 pour un essai de 3 mois en tant qu'adjoint technique. Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ Surveillance de la qualité de l'air dans les classes maternelles.

L'évaluation de la qualité de l'air dans certaines catégories d'établissements publics est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018. Les classes de maternelle et élémentaire sont concernées. La commune souhaite se procurer le guide pratique

de mise en place d'une auto-évaluation de la qualité de l'air pour connaître les démarches à suivre.

Sylvain Gasc, adjoint au maire en charge des travaux, propose de prendre en charge ce dossier. Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Détermination du montant du futur Pool Routier 2019-2021.**

Durant la période 2016/2018, la somme de 173 861 € a été accordée à la commune. Pour la période 2019/2021, Claude Lafon, maire, propose de demander la somme de 200 000 € à Terres du Lauragais.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents.

➤ **Ordures ménagères : passage de la redevance à la taxe.**

Suite à la fusion des Communautés de Communes de Cœur Lauragais, Cap Lauragais et CoLaurSud, les modes de financement différenciés du service gestion des déchets ont perduré dans l'attente d'une décision commune et harmonisée sur le territoire.

Aujourd'hui, Terres du Lauragais souhaite que l'ancien territoire de Cap Lauragais passe en TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) à compter du 1^{er} janvier 2019. M. le Maire présente à l'assemblée une simulation de la taxe afin de comparer le coût sur le mode de fonctionnement pour les habitants de la commune. Celle-ci montre que 45 % des foyers subiraient une augmentation et 55 % des foyers auraient une diminution. Dans la commune, le coût de la taxe s'étendrait de 33 à 631 €. Le conseil communautaire se prononcera le 24 septembre 2018 en faveur de la taxe (TEOM) ou de la redevance (REOM).

Une conseillère municipale demande la position de la mairie à ce sujet. M. le maire informe l'assemblée qu'en son absence à la réunion de la

Communauté de Communes du 24 septembre 2018, il a donné pouvoir à M. Laurent Miquel, maire de Vieilleville, pour voter en faveur de la redevance. En effet, le conseil municipal n'a pas été appelé à se prononcer sur le sujet.

➤ **Participation de la commune aux dégâts d'orage.**

Suite aux violents orages survenus le 18 juillet 2018, l'impasse Costo Seco et le chemin de La Bourdette ont subi de nombreux dégâts. Lors du conseil communautaire du 9 juin 2017, il est précisé que ces travaux, pour dégâts d'orages, sont subventionnés par le Conseil départemental au même titre que les travaux au Pool Routier. Le reste à charge est partagé à parts égales entre la communauté de commune et la commune. La dépense communale pour ces travaux est de : 1 822,42 €.

Ainsi, la participation financière concernant la commune pourra être résumée comme suit :

COMMUNE	MONTANT TRAVAUX HT	TAUX DE SUBVENTION DU CD 31	MONTANT SUBVENTION	MONTANT RESTANT A CHARGE	MONTANT A FINANCER PAR LA COMMUNE
MONTESQUIEU LAURAGAIS	6 781.50€	46.25%	3 136.67€	3 644.83€	1 822.42€

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la participation de la commune par voie de fonds de concours afin de financer les dépenses d'entretien de voirie suite aux intempéries.

Accord de l'assemblée à l'unanimité des présents à condition de mettre la date exacte de l'orage sur la délibération.

➤ **Accord de principe sur une plus-value des dépenses de travaux à l'école.**

Une présentation de l'état d'avancement des travaux est faite par M. le maire informant l'assemblée que des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Issue de secours au dortoir :

- Percement d'une porte rue du Vieux Four : 837,60 € TTC
- Location d'un l'escalier métallique pour 12 mois : 7 135,20 € TTC

Plafond de la cuisine à la cantine :

- Flochage des hourdis : 5 385,60 € TTC
- Pose d'un nouveau faux plafond : 5 490 € TTC

Ligne téléphonique Orange :

Déplacement de la tête de ligne située dans la chaufferie qui va être démolie et déplacée au niveau de la cuisine de la cantine pour branchement au bungalow de la directrice de l'école : 1 020,23 € TTC

Dépose de la ligne électrique :

ENEDIS : 267,60 € TTC

Lors de la dernière réunion de chantier à l'école il a été présenté le besoin de travaux de consolidations de l'angle sud-ouest à l'étage de l'ancien restaurant. Ils sont évalués à 35 000 €.

M. le maire informe l'assemblée que ces dépenses supplémentaires seront intégrées aux demandes de subvention pour l'année 2019.

Un accord de principe est nécessaire afin de continuer les travaux sans impacter le planning. Accord de l'assemblée à la majorité des présents.

12 voix favorables : Cl. Lafon, M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, P. Carriere, Ch. Cruzil, A. Dardard, M. Denoy, N. Fauré, S. Gasc, J-M. Jimenez, B.

Larroche, J-L. Lucas.

1 abstention : P. Balty.

➤ Retrait de la participation d'une conseillère municipale à toute forme de commissions communales, comités consultatifs et groupes de travail définis par le conseil municipal.

M. Claude Lafon, maire, demande le retrait de Mme Pascale Balty, conseillère municipale, de toutes les commissions et énumère les raisons de sa décision auprès de l'assemblée.

M. le maire relate les faits :

1 - Les faits : réaménagement du groupe scolaire.

La volonté de conservation du four à pain avait été établie, en conséquence une clause particulière avait été insérée au marché de travaux le 14 mars 2018 pour le démontage du four à pain dans le but de le reconstruire ultérieurement.

Clause mentionnée dans le marché de travaux

Le four mesure 4 x 4 m de côté et 2.50 m de haut. Il comporte une façade en briques cuites rejointoyées au ciment, une sole et une voûte en briques, la voûte s'est effondrée récemment et a provoqué des fissures dans la façade du four.

L'effondrement de la voûte a entraîné une dégradation des briques de la sole et de la voûte dont une partie ne sera plus récupérable.

Le rejointoiement des briques de la façade du four à l'aide d'un mortier de ciment va entraîner des pertes au moment du descellement des briques.

Méthode :

- Etayage de la façade du four avant démontage de la charpente.
- Démontage brique à brique de la façade et des autres parties.
- Ranger les briques sur des palettes en bois pour un stockage.
- Des membres de la commission Patrimoine seront présents sur le chantier aux moments clefs du démontage.

Le 4 juillet 2018, réunion de chantier à laquelle participaient :

- M. Claude LAFON,
- M. Sylvain GASC,
- Mme Pascale BALTY,
- Mme Laurence RYCKWAERT, architecte,
- M. Lionel VIGNES, société DEKRA, sécurité et protection de la santé,
- M. Hassan CHRITA, société ABADIS, lot démolition,
- M. Arnaud GAUBBO, société INNO TP, lot voies et réseaux divers,

- M. Marc MONTAGUT, société CFC, lot chauffage et plomberie,
- M. David SCAGLIA, société L2E, lot électricité.

Au cours de cette réunion, l'état du four à pain a été reconsidéré suite au récent affaissement de la voûte qui a créé des poussées latérales bien visibles. De ce fait l'effondrement de l'ensemble four et façade peut se produire à tout moment. Le groupe présent, suivant l'avis des personnes compétentes et notamment de M. Vignes pour la sécurité des personnes, a pris conscience du danger potentiel pour les entreprises ainsi que pour les élus et le personnel qui pourraient s'en approcher.

Toutefois, l'entreprise de démolition s'est engagée à faire le maximum pour protéger et sortir les parties métalliques et les briques foraines.

Mme Balty, en désaccord avec ce constat, a quitté promptement sans aucune formule de politesse le groupe en grommelant des menaces. Je déplore qu'elle n'ait pas su faire la différence entre tenir une promesse en exposant les personnes au danger d'éboulement avec ses conséquences ou bien s'adapter à la nouvelle situation en préservant l'intégrité physique des intervenants sur site.

Quelle irresponsabilité !

Une telle attitude auprès des responsables d'entreprises et de la maîtrise d'œuvre discrédite énormément les élus et dégrade fortement la notoriété de la commune.

Dès le lendemain, j'ai fait évacuer tout le matériel (école et ménage) de la salle du Vieux Four, j'ai interdit l'accès à toute personne en récupérant les clés du local. Aujourd'hui, les plaques métalliques et les briques du four qui ont été récupérées sont stockées en lieu sûr.

Le 31 juillet 2018 en réunion du conseil municipal, Mme Balty récidive en brandissant

méchamment la clause de sauvegarde en direction des conseillers municipaux situés en face d'elle en disant que le maire ne tient pas ses promesses.

2 - Les faits : aménagement du piétonnier à En Serny en (2014-2015).

Mme Balty, présente aux premières réunions de chantier, de par son attitude bloquante et imposante avait déjà contribué à la dégradation de notre image. À tel point que je lui avais demandé de ne plus venir aux réunions de chantier, ce qu'elle a fait.

3 - Les faits : participation aux commissions travaux consacrées à l'accessibilité de la mairie et à l'étude du parking.

Dans cette instance aussi son attitude a démobilisé le représentant de l'entreprise LEFEBVRE pourtant compétent et à notre écoute.

4 - Les faits : participation à la commission de recensement des chemins ruraux.

Dans cette commission Mme Balty impose sa volonté sans tenir compte des autres avis et en sous estimant les conséquences de ses choix.

5 - Conclusion :

Afin de continuer la mission qui nous a été confiée dans la sérénité et dans un souci d'efficacité, je vous propose les retraits suivants :
Retrait de Mme Balty des commissions suivantes :

- Information. - Urbanisme.
- Appel d'offres.

Retrait de Mme Balty des comités consultatifs suivants :

- Travaux. - Voirie.
- Environnement. - Patrimoine.

Retrait de Mme Balty des groupes de travail suivants :

- Groupe école.
- Conseil municipal des enfants.
- Cimetière.

Mme Pascale Balty prend la parole pour répondre aux accusations.

1. En ce qui concerne le démontage du four de boulanger

- Je rappelle à tous que le bâtiment du four a été le premier que la municipalité a racheté justement pour sa valeur patrimoniale. L'affaissement de la voûte du four et ses effets sur le bâtiment avaient été constatés et évalués avec un professionnel justement pour pouvoir rédiger correctement les clauses techniques particulières.
 - J'ai demandé à M. le Maire, par deux fois, d'anticiper et de faire une réunion pour parler de l'organisation du démontage du four avant la réunion du 4 juillet avec les entreprises. Il a répondu NON, qu'on ne ferait rien avant cette réunion avec le démolisseur.
 - La déclaration de dangerosité maximale et subite du bâtiment est très surprenante : cela fait des mois que le bâtiment est dans cet état, qu'il a été visité plusieurs fois dans le cadre du projet de l'école ; qu'on a percé ses murs en briques foraines pour y faire passer des gaines ; que des produits d'entretien et du matériel de bricolage pour l'école y étaient stockés.
- Avec de la réflexion, de l'organisation, de la préparation et de la communication, on pouvait démonter ce four sans risque.

2. Le chantier du piétonnier d'en Serny

Cela remonte à l'hiver 2014/2015, soit quelques mois après ma prise de fonction en tant que conseillère municipale et membre de la commission Travaux. Je ne pouvais pas imaginer que lors d'une réunion sur un chantier, il était si mal vu de demander à voir le plan et à vérifier une cote... Surtout de la part d'une femme... Il est certain que cela « dégrade notre image ».

Si mes collègues masculins de la commission Travaux avaient regardé ces plans, ils se seraient peut-être rendus compte que les platanes avaient des racines.

3. Le parking à côté de la mairie

La majorité des membres qui ont participé aux réunions de la commission Travaux ne veut pas d'un parking en béton et goudron, mais un parking qui respecte l'environnement du parc du château, un parking avec un sol perméable qui facilite l'infiltration des eaux de pluies, qui respecte les arbres existants et les vieux murs en briques rouges qui font le charme de notre village.

De nombreuses propositions ont été faites, mais nous n'avons jamais eu aucun retour.

4. La commission de recensement des chemins ruraux

Il ne s'agit pas seulement de recenser les chemins communaux, ce qui a été fait non sans peine, mais de proposer un choix entre ceux qui seront préservés et ceux qui ne le seront pas. L'impossibilité de débat laisse penser qu'il y a des conflits d'intérêts.

Je regrette beaucoup que la démocratie se porte si mal à Montesquieu, que la misogynie soit si forte, que l'autoritarisme et le népotisme soient la règle première. Merci de m'avoir écoutée.

À la suite de ses explications, plusieurs conseillères et conseillers interviennent pour exprimer leur ressenti. Marie-Laure Arnaud parle de son vécu lors de certaines réunions où le simple fait de donner son avis peut amener à recevoir des propos désobligeants.

Le vote à bulletin secret est demandé par les conseillers suivants : Mrs Christian Cruzil, Jean-Louis Lucas, Benoît Larroche, Pascal Carrière et Mmes Pascale Balty, Aude Dardard, Magali Denoy et Christine Bénazet.

Après dépouillement des bulletins, Mme Pascale Balty garde ses fonctions au sein des commissions.

Pour le retrait des commissions : 5

Contre le retrait des commissions : 8

Après avoir effectué le dépouillement, Claude Lafon, maire, annonce : " A l'issue de ce vote je retire la délégation à Christine Bénazet », je retire la délégation d'adjointe de Mme Christine Bénazet."

Marie-Laure Arnaud, conseillère, demande pourquoi cette décision ? M. le maire lui répond qu'il n'a pas à se justifier.

M. le maire informe l'assemblée qu'au prochain conseil municipal qui aura lieu le 29 octobre, les élu(e)s devront voter pour ou contre le maintien de Mme Christine Bénazet à son poste d'adjointe au maire.

➤ Urbanisme demandes :

- PC : M. Cédric Ozymko, 7 Côte d'En Serny, extension de l'habitation.
- PC : M. Nicolas Salas, Impasse de la Tuilerie, maison individuelle et garage.
- DP : M. Jacques Grand, 43 route de Nailloux, division parcellaire.
- DP : M. Marc Merkel, 4 impasse Costo Seco, division parcellaire.

➤ Comptes-rendus de réunions :

Terres du Lauragais - Commission voirie du 4 septembre 2018 :

Lors de cette commission, la mise en commun des dotations a été proposée, soit 1 700 000 €. Cette méthode permettrait de réparer les chemins en très mauvais état en priorité puis ceux en mauvais état et ainsi de suite sans distinction de commune.

Secteur routier du 5 septembre 2018 :

- Amendes de polices :

- Moulin d'En Haut : installation d'un plateau et mise en place de la signalisation correspondante. Une subvention de 2 044 € a été accordée par le Conseil départemental pour un coût total de 7 300 €.

- Côte d'En Serny : réalisation de 2 îlots. Le coût estimatif de l'opération est de 30 000 €. Une subvention de 9 000 € a été accordée.

- Plateau ralentisseur Grande rue St-Jacques.

- Efficacité à renforcer.

- Carrefour RD16 / RD11 à Négra :

- Limitation à 70 km/h et installation d'un feu clignotant.

- Installation de bandes rugueuses.

- Aménagement d'un tourne à gauche.

- Platane coupé Côte de Négra :

- Une signalisation provisoire avec murs d'eau (gros sacs remplis d'eau) va être mise en place.

La devise du Conseil départemental, à qui appartient le platane, est de replanter un autre arbre pour chaque arbre abattu.

- Écoulement pluvial à En Serny :

Une réunion avec les riverains est prévue le mercredi 10 octobre à 9 h.

Accessibilité du 12 septembre 2018 :

Récapitulatif :

- 21 janvier 2015 : engagement de la municipalité sur l'étude.
- 26 février 2015 : visite d'un bureau d'études pour établir un devis.
- 7 avril 2015 : choix du bureau d'études : SAS EXIDIA.
- 23 septembre 2015 : remise de diagnostics d'accessibilité pour tous les bâtiments publics et demande de report de délai de 6 mois. Demande de dérogation pour l'escalier XVIIIe siècle et les portes en bois mouluré de la mairie.
- 20 septembre 2017 : adoption du calendrier.
- 10 janvier 2018 : dépôt du dossier.
- 12 janvier 2018 : dossier déclaré incomplet :

- situation financière pour justifier le délai
- pas de concertation avec les associations concernées
- 26 mars 2018 : refus de l'agenda par la Préfecture.
- 12 septembre 2018 : réunion avec la Commission accessibilité de Terres du Lauragais :
 - attente du rapport final et de l'avis de la Commission sus mentionnée
 - sollicitation auprès du percepteur pour la partie financière

➤ **Informations diverses.**

- Conseil départemental - Calamité agricole : afin de soutenir les agriculteurs et les populations impactés par les abondantes pluies de cette année, le CD31 a souhaité adopter une délibération pour l'ouverture de la procédure de reconnaissance en calamité agricole et pour des dérogations exceptionnelles aux règles de la politique agricole commune (PAC).
- INSEE - Recensement 2018 : le résultat des comptages de l'enquête de recensement 2018 sur la commune nous a été adressé ainsi que le tableau relatif aux logements. Le total des logements d'habitation est de 442.
- Requête d'une propriétaire : suite aux travaux réalisés dans la rue de l'Ancien Petit Fossé à la demande de la municipalité, sa maison a subi des infiltrations d'eau qui ont causé de nombreuses dégradations.
- Conseil départemental- Schéma d'assainissement : le CD31 a accordé au SMEA de la Haute-Garonne à qui la commune a délégué sa compétence, une subvention pour des travaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales.
- Conseil départemental - Culture : la Préfecture de la région Occitanie s'est assurée le concours des collectivités pour réaliser un diagnostic

dans chacun des départements de la région afin de généraliser l'éducation artistique et culturelle.

- Conseil départemental - Égalité Homme et Femme : depuis 3 ans le Conseil départemental a décidé de s'engager dans la promotion et la diffusion de l'égalité entre les hommes et les femmes sur le territoire Haut-Garonnais. C'est pourquoi afin d'aller plus loin dans la diffusion d'une culture de l'égalité le Conseil départemental souhaiterait connaître les membres du Conseil municipal et les responsables administratifs de nos services en charge de cette thématique dans la commune.
 - Conseil départemental : une balade découverte du Canal des 2 Mers à vélo est organisée le 23 septembre 2018. De Montgiscard au Seuil de Naurouze, départ à 9 h 30 de Montgiscard.
 - Terres du Lauragais nous avait informés par courrier qu'en date du 1^{er} juillet 2018, l'accès aux camions à plateau serait refusé sur les déchetteries de Montgeard et Villefranche. Afin de pallier à ce changement, la Communauté des Communes du bassin Auterivain a été sollicitée pour accepter les professionnels et usagers de leur territoire munis de camions plateau. Leur avis a été favorable.
- L'AMF nous informe que le nombre de maires démissionnaires est en hausse de 55 % par rapport à la précédente mandature. Ils regrettent l'attitude de l'État envers les communes.
- Le Conseil départemental nous adresse le bilan des maquettes des projets de territoire pour les années 2016, 2017 et 2018. L'objectif majeur des contrats de territoire était de démarrer les travaux dans l'année pour les projets d'investissement retenus en programmation. La programmation 2019-2020 est à remettre à jour si nécessaire.

➤ **Remarques diverses.**

- Chemin de Ronde : il est nécessaire de contacter les propriétaires afin qu'ils élaguent leurs haies et arbres qui débordent sur la voirie.
- Le chemin du Buguet est toujours encombré par des bidons, de la ferraille et autres déchets. Il devrait être dégagé.
- Il faudrait ramasser et brûler les feuilles mortes du marronnier car elles sont infectées par la mineuse du marronnier qui se propage facilement, même à d'autres essences.
- Christine Bénazet, adjointe au maire, informe l'assemblée qu'un pylône électrique est à terre à

l'écluse de Négra sur les abords du canal. M. le maire répond que ce n'est pas du ressort de la commune. Mme Bénazet insiste sur le fait que c'est sur la commune de Montesquieu-Lauragais. M. le maire enverra un courrier à VNF leur demandant de faire le nécessaire pour faire évacuer ce pylône.

- Un courrier d'un administré a été distribué par Aude Dardard, il concernait un problème d'écoulement d'eaux pluviales à En Serny.

Séance levée à 22 h 15.